

( 4 )

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école? *Deux Louis dor outre deux écu neuf pour la Brière de Dimanche et une Sar Semaine, & vingt Canton de Bled Mar*

A. En argent, bled, vin, ou bois? *Deux char de bois à prendre dans la forêt Le logement avec un très petit jardin*

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

- a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?
- b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?
- c. Fondations?
- d. Caiffes communales?
- e. Biens d'église?
- f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?
- g. De biens-fonds?
- h. Ou d'autres capitaux quel conques?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accéder, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

*Pour conforme à St. Oyens le 7. Mars 1799*  
*Jean Louis Dumathuray Instituteur*  
*Ayant examiné la question Cideru*  
*je l'ay trouvée conforme ayant pas d'autre*  
*observation ay faire Cest pour quoi j'assigne*  
*a St. Oyens le 9. Mars 1799.*  
*J. M. Chappuis a gens*

( I )

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. Nom de l'endroit où est située l'école? *Alaman*

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé? *Vu Village*

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il? *Une Commune*

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il? *Paroisse de Senoy Agence d'Alaman*

d. District *D'Albanne*

e. Canton *Du Léman*

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

*Les Maisons du Village sont avec rassemblées, & celles qui sont de son ressort ne s'étendent au plus loin que de 15 minutes voyez l'article suivant*

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la circonférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

*Villages & hameaux; il n'y a qu'Alaman*

Ferme	Distance
<i>Vex</i>	<i>Minutes 15.</i>
<i>La Sèchoie</i>	<i>15.</i>
<i>Le Grand-Moulin</i>	<i>10.</i>
<i>Le Soutenage</i>	<i>15.</i>

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent? *Deux, un du Soutenage & un de la Sèchoie*

270 134.



( 2 )

4°. Eloignement des écoles voisines jusqu'à une lieue en circonférence?

Polle	Mont	60.
Mont	Stougy	60.
Stougy	Stougy	50.
Stougy	Stougy	30.
Stougy	Stougy	30.
Stougy	Stougy	30.
Stougy	Stougy	30.
Stougy	Stougy	30.
Stougy	Stougy	30.
Stougy	Stougy	30.

a. Leurs noms.

b. Leurs distances réciproques.

De Polle	à Mont	12.
De Mont	à Stougy	15.
De Stougy	à Stougy	20.
De Stougy	à Stougy	20.
De Stougy	à Stougy	20.
De Stougy	à Stougy	20.
De Stougy	à Stougy	20.
De Stougy	à Stougy	20.
De Stougy	à Stougy	20.
De Stougy	à Stougy	20.

I I.

I N S T R U C T I O N .

5°. Qu'enfeigne-t-on dans chaque école?

La Religion, la Lecture, l'Arithmétique, l'Orthographe & le chant des psaumes

6°. Ne tient-on l'école qu'en hiver? & combien dure-t-elle?

Cette année

7°. Livres élémentaires, lesquels font en usage?

Le Vieux & Nouveau Testament, le Catéchisme, les psaumes & l'écriture

8°. Préceptes & réglemens, comment font-ils observés?

Il y a des réglemens sur le cours & la durée des écoles & les objets d'instruction &c. ils sont assez bien observés

9°. Durée de l'école chaque jour?

5 heures en hiver & 3 heures en été

10°. Les enfans font-ils distribués ou classés?

Ils sont distribués en trois écoles ou classes selon leurs capacités & connaissances.

I I I.

R E L A T I O N S P E R S O N N E L L E S .

11°. Instituteurs.

a. Qui a établi jusques ici le Régent? & de quelle manière?

La commune & les habitants d'après un examen sur ce qu'il doit enseigner

b. D'où est-il?

d'Allaman

c. Son nom

Jean Isaac Cauderay

( 3 )

d. Son âge.

39 ans

e. Sa famille, combien d'enfants a-t-il?

7

f. Depuis combien de tems est-il instituteur?

Depuis quatre ans

g. Où a-t-il été auparavant? quelle étoit sa vocation précédente?

Chez son père aidant Allaman, il travaillait à l'agriculture

h. Réunit-il à son office quelqu'autre fonction? quelles sont-elles?

La lecture à l'église le dimanche & le chant des psaumes & faire la messe pour second service le dimanche

12°. Ecoliers, combien d'enfants fréquentent l'école?

Écoliers deux

a. En hiver, } soit garçons ou filles.

Le nombre tant garçons que filles, ceux qui travaillent à la campagne ne fréquentent que deux fois la semaine en été

I V.

R A P P O R T S E C O N O M I Q U E S .

13°. Biens & fonds de chaque école.

Il n'y en a point

a. Possède-t-elle de pareils fonds?

Elle n'en possède aucun

b. Quelle en est la valeur?

Rien

c. Source des revenus.

De la messe des pauvres, de la commune & des particuliers qui la fournissent

d. Les biens d'écoles sont-ils réunis à ceux de l'église ou des pauvres?

Non, tout ce qui est en sa possession

14°. Prix de l'école; paye-t-on pour y être admis, combien?

Ceux qui veulent se domicilier dans la commune paient un quartier de bled par ménage outre le bled par chaque enfant qu'ils envoient à l'école

15°. Bâtiment de l'école.

Il est à la commune qui le loue à son usage

a. Quel en est l'état, est-il neuf ou vieux, ou délabré?

Il est vieux, cependant en assez bon état

b. N'y a-t-il qu'une chambre pour l'école? dans quel bâtiment?

Il n'y en a qu'une dans le dit bâtiment commun

c. Au défaut d'endroit public destiné à l'école, l'instituteur loue-t-il peut-être sa maison, & à quel prix?

La commune le loge dans le dit bâtiment

d. Qui est chargé de la maintenance de l'endroit où se fait l'école.

La commune



( 4 )

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?

b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?

c. Fondations?

d. Caisses communales?

e. Biens d'église?

f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?

g. De biens-fonds?

h. Ou d'autres capitaux quelconques?

120. en argent & 21. g. de bled mesure de Morges

Voyez article 13. lettre c.

On l'ignore

100. de la commune & 20. de la Commune des Pauvres

Rien

Comme on voit à l'article 13. lettre c. que les Particuliers contribuent pour l'école, cette contribution appliquée à cet usage monte annuellement à 21. g. de bled mesure de Morges

rien, excepté un petit morceau de terrain pour planter qui s'en fait

rien en a point non plus

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

Maman le 13. Mars 1799.

J. Cauderay  
Instituteur

( 1 )

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. NOM de l'endroit où est située l'école?

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

d. District

e. Canton

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la conférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

Berolle

un village

une commune

Paroisse de Bien-Agance de Berolle

D'Aubonne

Leman

Lieudit la Verrière contenant 6 Maisons à un quart d'heure de distance

Il y a environ douze enfans pour ces six Maisons qui fréquentent l'école